

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 5 juin 2025

**Date de la  
convocation**

28/05/2025

**Date d'affichage**

28/05/2025

**Nombre de  
membres**

Afférents au Conseil  
municipal : 23

En exercice : 22

Le cinq juin de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 13-** Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHILIL, Denis DUBOSQUELLE, Michel MALINGRE, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Nicolas MEYFROODT, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 6-** Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY,

**Absents donnant pouvoir : 3-** Céline FOURQUAUX à Michel MALINGRE, Sandra ORLUC à Olivier FOUR, Sylvia WARNER à Denis DUBOSQUELLE

**Secrétaire de séance : Denis DUBOSQUELLE**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise pour le projet de déploiement de la vidéoprotection**

Réf : CM 2025 – 36

Afin de renforcer la Tranquillité publique et sécuriser les espaces publics, il semble incontournable de développer la vidéoprotection sur le territoire communal.

Pour : 16

Contre :

Abstentions :

Il a donc été travaillé un projet en collaboration avec le référent sureté et l'assistance du bureau d'étude E-Conex, spécialisé dans les questions de sécurisation d'espace public.

Ce programme pour notre ville de 2800 habitants porte sur l'extension de 8 caméras de vidéoprotection à lecture de plaque d'immatriculation.

Le dispositif communal sera intégré au Centre Départemental de Vidéoprotection du Val d'Oise (CDSVO), afin de permettre en temps réel une exploitation des images et tendre vers l'efficacité du système proposé.

Ce projet correspond à un investissement de 37 885,18 € HT (soit 45 462,22 € TTC) en 2025.

Publication  
électronique ou  
notification

du : 07 JUIN 2025

Il sera déployé dès notification d'attribution des subventions des partenaires financiers suivant le plan de financement ci-dessous :

La Région Ile-de-France et le Département du Val d'Oise financent les projets d'installation et ou de développement de la vidéoprotection.

Ces deux partenaires sont donc sollicités dans le respect de leurs règles d'attribution. Le reste à charge communal est de 50%.

- Nous sollicitons la Région à hauteur de **30 %** du montant total de l'opération.

- Nous sollicitons le Département à hauteur de **20 %** du montant total de l'opération.

Il est demandé au Conseil Municipal **D'AUTORISER** le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise selon le plan de financement annexé.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la délibération du Conseil Régional d'Ile de France n° CR 10-16 en date du 21 janvier 2016 concernant le dispositif "Bouclier de Sécurité" en faveur de l'équipement des polices municipales et intercommunales et de la vidéoprotection dont les modalités d'organisation ont été adoptées par délibération n° CP16-132 du 18 mai 2016.

**Vu** la délibération du Conseil Départemental Val d'Oise approuvant la mise en œuvre d'une stratégie départementale globale nommée "Bouclier de Sécurité",

**CONSIDÉRANT** la demande déposée auprès des services de la Préfecture du Val d'Oise portant sur l'autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection.

**CONSIDÉRANT** que le projet de déploiement de la vidéoprotection est une mesure adaptée à titre préventif et répressif en matière de tranquillité publique et de sécurité sur la commune, il convient de mobiliser les partenaires financiers à hauteur maximum des financements possibles.

**CONSIDÉRANT** que le total des aides publiques directes ne peut excéder 80% du montant total de la dépense subventionnable du projet. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier auprès de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise pour ce projet.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide***

**Article 1 : D'APPOUVER** le projet de la vidéoprotection.

**Article 2 : D'AUTORISER** le Maire à solliciter toute subventions auprès de la Région et du Département au titre du bouclier de sécurité – vidéoprotection.

**Article 3 : D'AUTORISER** le Maire à signer tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.

**Article 4 : D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

Fait à Bernes sur Oise, le 5/6/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire

Olivier ANTY

Denis DUBOSQUELLE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La présente délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise et sera publiée sur le site de la Commune de Bernes sur Oise.*

ANNEXE**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL****Extension des dispositifs de vidéoprotection  
Programmation Année 2025**

<b>DÉPENSES</b>		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
	<b>37 885,18 €HT</b>	<b>45 462,22 €TTC</b>

<b>RECETTES</b>		
Moyens financier	Montant HT	Taux
Aides publiques		
Département 95	7 577 €HT	20%
Conseil Régional IdF	11 365 €HT	30%
<b>Total aides publiques</b>	<b>18 942 €HT</b>	<b>50.00 %</b>
Ressources propres	18 943,18 €HT	50.00 %
<b>Total général</b>	<b>37 885,18 €HT</b>	<b>100,00 %</b>

Envoyé en préfecture le 07/06/2025

Reçu en préfecture le 07/06/2025

Publié le



ID : 095-219500584-20250605-2025\_36-DE

---